

une croix dans Griffintown, à la place où l'on doit construire une nouvelle église. Le révérend M. Connelly, adressa un discours de circonstance à un concours de peuple que le *Transcript* évalue à 7,000 personnes. Il paraît qu'on va faire commencer les travaux presque de suite, afin de donner de l'emploi aux malheureux qui ont tout perdu dans l'incendie désastreux qui vient de fondre sur cette partie de la cité. — *Idem.*

## PARLEMENT DU CANADA.

### Affaires de Routine.

**BILLS INTRODUIES.**—Par M. Baldwin, pour amender la charte de l'Université de Toronto. Par M. Taché, pour amender la loi d'Agriculture (6 Guil. 4 c. 56) du Bas-Canada. Par M. Richard, pour amender la loi touchant la peine de mort.

—L'appel nominal de la chambre, aura lieu vendredi, 28 du courant.

TORONTO, lundi, 17 juin, 1850.

Vingt-six pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues,—et entre autres :—

De D. Thomas, et autres, du district de St. François, demandant que l'acte pour incorporer le collège des médecins et chirurgiens soit amendé de manière à admettre à la pratique de la médecine dans le Bas-Canada ceux qui ont reçu le degré de docteur en médecine de tout collège ou institution médical dans les Etats-Unis.

De Alfred Pinsonnault, président, et William Evans, secrétaire, pour et au nom de la société d'agriculture du Bas-Canada, demandant qu'il soit institué une enquête sur l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, dans la vue de l'améliorer.

De la chambre de commerce de Québec, demandant qu'il soit institué une enquête relativement à certains abus et inconvenients qui se présentent dans les Maisons de la Trinité de Québec et Montréal, et que les dites Maisons de la Trinité soient réunies en une seule pour régler toute la navigation du fleuve St. Laurent en bas de Montréal.

Un message est reçu du conseil législatif, annonçant que les bills suivants ont été adoptés sans amendement :—

Bill pour autoriser les habitants francs-tenanciers possédant des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du Saguenay, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins.

Sur motion de l'hon. M. LaFontaine, les amendements du conseil au bill pour étendre la période fixée pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de Montréal, ont été pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. Ross, la pétition du bureau de commerce de Québec est imprimée.

M. Sherwood, de Brockville, introduit un bill pour autoriser et forcer les témoins à comparaître dans les affaires civiles d'aucune partie de cette province, devant les cours de juridiction supérieure ; —seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Duchesnay, un comité spécial est nommé pour s'enquérir et rapporter si les amendements imposés par les juges de paix dans le Bas-Canada sont mises en compte et payées aux autorités compétentes.

L'hon. M. Robinson propose qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour empêcher qu'aucunes des réclamations faites en vertu de l'acte d'indemnité de

la dernière session ne soient payées avant que certaines informations demandées soient mises devant l'assemblée législative de cette province.

**Pour.**—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cayley, Christie, sir Allan McNab, McConnell, McLean, Meyers, PAPINEAU Prince, Robinson, Seynour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto et Stevenson.—16.

**Contre.**—Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Bouthillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumus, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, Lafontaine, La Ferrière, Laurin, Lemieux, McDonald, Marquis, Merritt, Méthot Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Taché, Viger et Wilson.—48.

Remarque ayant été faite qu'il n'y a pas de quorum la chambre s'ajourne.

TORONTO, 18 juin, 1850.

16 pétitions sont présentées et mises sur la table.

M. Gagy, du comité spécial auquel a été envoyé le Message de son excellence, avec les documents ci-joints, au sujet de l'exposition de l'industrie qui doit avoir lieu à Londres en 1851, a présenté le rapport du dit comité.

M. DeWitt introduit un bill pour autoriser les créanciers sur jugement des officiers publics à saisir une partie des salaires et des émoluments des dits officiers en certains cas ; —2<sup>e</sup> lecture, jeudi.

Sur motion de l'hon. M. Baldwin, il est Résolu, Qu'il soit fait un appel nominal des membres de cette chambre, vendredi, le 28 juin courant ;

**Résolu.**—Qu'on envoie quérir sous la garde du sergent d'armes de cette chambre ceux des membres qui ne seront pas alors présents ;

**Ordonné.**—Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux membres absents, excepté ceux qui ont obtenu de la chambre des congés d'absence, leur transmettant des copies des résolutions précédentes, signées par le greffier de la chambre.

Un bill grossoyé, intitulé, "Acte pour incorporer la société St. Jean-Baptiste de la cité de Québec," est reçu du conseil législatif.

L'hon. M. Price propose sa 1<sup>ère</sup> Résolution au sujet des Réserves du Clergé.

Et des débats s'étant élevés là-dessus, M. Sherwood de Brockville, propose que les débats soient ajournés à demain, ce qui est agréé sur division.

Les ordres du jour sont remis à demain. Et la chambre s'ajourne.

TORONTO, 25 juin.

Les résolutions de M. Boulton pour amender l'acte constitutionnel ont été rejetées par 47 contre 7. La Chambre s'est formée de nouveau en comité sur la Tenure Seigneuriale.

## DÉCÈS

Hier matin après une maladie de trois ans soufferte avec la résignation d'un véritable chrétien, sieur Joseph Hamel. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse chérie et quatre enfants inconsolables. Ses funérailles auront lieu vendredi, le 28 juin courant, à 10 heures du matin. Le convoi partira de sa demeure, faubourg St. Jean Rue St. Olivier à 8½ heures, ses parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

Le défunt étant congréganiste, MM. les Congréganistes sont particulièrement priés d'y assister.